

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC44

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3 QUINQUIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou une »

le mot :

« , une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.